

Mandats de gestion de fortune

Le présent document contient des informations sur les caractéristiques des mandats de gestion de fortune. Il présente les avantages et les risques potentiels liés à cette catégorie de produits. Ces bases peuvent vous aider à choisir le type de services financiers dont vous souhaitez bénéficier. Pour tout complément d'information et en cas de questions, veuillez contacter votre conseiller.

Généralités

Mandats de gestion de fortune

Dans le cadre d'un mandat de gestion de fortune, l'investisseur délègue la gestion de sa fortune à la banque. La Banque Cler place la fortune à gérer au nom, pour le compte et au risque du client. La fortune est investie conformément à la stratégie convenue avec ce dernier. La Banque Cler prend toutes les décisions de placement qu'elle considère comme appropriées pour parvenir aux objectifs de placement du client, et ce, afin de servir au mieux les intérêts de celui-ci. Selon la stratégie de placement définie, elle peut investir dans différents instruments financiers tels que les placements sur le marché monétaire, les placements à taux fixe, les actions, les fonds, les placements alternatifs tels que l'immobilier, les matières premières, les hedge funds et les produits dérivés, ainsi que les produits structurés¹.

Avantages possibles

Gestion de fortune professionnelle: en nous déléguant la gestion de sa fortune, le client gagne un temps précieux et a la garantie que son portefeuille est toujours géré et surveillé de façon professionnelle.

Large diversification: dans le cadre du mandat, la fortune est investie dans des catégories de placements, des secteurs ou des marchés différents afin de réduire le risque.

Surveillance régulière: le processus de placement clairement structuré permet de réagir rapidement aux événements de marché et, au besoin, d'optimiser immédiatement le portefeuille.

Reporting détaillé: le client est informé périodiquement et de façon détaillée sur ses placements, leurs rendements et l'évolution de ses valeurs patrimoniales. L'entretien personnel mené avec le client permet en outre de vérifier si sa situation financière a connu des changements susceptibles d'influer sur ses besoins ou sur sa stratégie de placement. Si nécessaire, la Banque Cler propose des adaptations, puis les met en œuvre.

Accès aux marchés et aux stratégies alternatives: les mandats de gestion de fortune permettent d'investir dans des instruments financiers et des marchés qui, sinon, sont difficilement accessibles aux investisseurs privés.

Risques possibles

Pas de garantie de gain: la réalisation d'un éventuel objectif de placement ne constitue pas une promesse de performance. Les décisions d'investissement et de désinvestissement sont prises par le gérant de fortune. Mais ces décisions peuvent rétroactivement s'avérer peu judicieuses. Elles ne permettent en effet pas de garantir une excellente performance ni d'éviter des pertes.

Risque de perte: la valeur des placements sous-jacents peut descendre sous le prix de revient. Dans le pire des cas, les placements peuvent perdre leur valeur. Cependant, plus le portefeuille est diversifié, plus la probabilité d'une perte totale est faible.

Risque de marché: la fortune concernée par le mandat est exposée au risque de marché. La valeur des placements sous-jacents peut être soumise à de fortes fluctuations dues à des mouvements de marché et à des variations de taux, et donc diminuer.

¹ Les informations relatives aux différentes catégories de produits figurent dans le factsheet correspondant. Pour toute question, n'hésitez pas à contacter votre conseiller.

Risque de liquidité: l'investisseur assume le risque que les instruments financiers utilisés dans le cadre du mandat de gestion de fortune deviennent illiquides ou qu'ils ne puissent être cédés qu'à un prix peu avantageux, voire qu'ils ne puissent pas l'être du tout.

Risque de change: si le mandat de gestion de fortune comporte des instruments financiers libellés dans une autre monnaie que celle de l'investisseur, la valeur du placement pour ce dernier risque de baisser en raison des fluctuations monétaires. Les gains sur cours d'un placement libellé dans une devise peuvent se transformer en une perte à la suite de variations des taux de change, qui peuvent s'avérer très importantes.

Mentions légales

Le présent document revêt un caractère strictement informatif et d'utilisation par le destinataire. Il ne constitue ni une offre ni une recommandation d'achat ou de vente d'instruments financiers ou d'utilisation de prestations bancaires et ne dispense pas le destinataire de sa propre évaluation. Il ne s'adresse pas aux personnes auxquelles la législation interdit l'accès aux données qu'il contient en raison de leur nationalité ou de leur domicile. La Banque Cler ne répond ni de l'exactitude ni de l'exhaustivité des assertions effectuées dans le présent document. Avant toute acquisition d'instruments financiers, nous recommandons de consulter la documentation produits spécifique, le cas échéant disponible, ainsi que la brochure d'informations de l'Association Suisse des Banquiers. Le présent document ne peut être reproduit sans le consentement explicite de la Banque Cler.